



Maladie professionnelle

Par Oscar

Bonjour,

Mon épouse à une maladie professionnelle (épicondylite à l'épaule droite et tendinite au coude) reconnue par la sécurité sociale.(déclarer handicapé à 12%) la médecine du travail l'a déclaré inapte temporaire à son poste. arrêts de maladie, soins...visite de pré reprise à la médecine du travail, déclaré apte avec de nombreuses restriction et une visite prévue semaine après la reprise.

A la reprise de son travail l'entreprise ferme, n'ayant pas prévu son retour...elle est envoyé d'un établissement du groupe à un autre, sans informations sur son état.

Quoi faire? et surtout comment procéder?

Merci pour l'attention que vous voudrez porter à ma question.

Oscar.D